

La réunion du Conseil Communal de ce jour a lieu en vertu d'une décision prise par le Collège communal du 06 novembre 2009.

Les convocations à cette assemblée ont été remises au domicile des conseillers le 14 novembre 2009 ; elles contenaient un ordre du jour qui comportait 12 points.

Il est procédé au tirage au sort du nom du Conseiller qui sera appelé à voter en premier lieu lors de chaque appel nominal ; c'est le nom de Monsieur Eric MORELLE qui est tiré.

Le Président déclare la séance ouverte.

SEANCE PUBLIQUE

1. PV de la dernière réunion - Approbation

Conformément à l'article 89, 2^{ème} alinéa de la nouvelle loi communale, le procès-verbal de la dernière réunion a été mis à la disposition des conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance et il sera considéré comme approuvé si aucune observation n'est formulée à son sujet d'ici à la fin de la réunion.

2. F.E. St Joseph de Petit-Dour – Budget exercice 2010 – Approbation

Ce projet de budget se clôture par un total de dépenses de 16.946€ financés à concurrence de 14.688€ par la dotation communale. Ce budget est approuvé à l'unanimité.

3. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Modification – Approbation

La situation financière communale ayant évolué favorablement comme cela sera souligné lors de l'examen du budget 2010, le Collège propose au Conseil communal de revoir à la baisse l'additionnel à l'impôt des personnes physiques en le ramenant de 8,8 à 8,6%. La moins-value pour l'administration communale est estimée à ± 75.000€.

Le Bourgmestre précise encore que fin 2006, le budget était présenté avec un déficit de 670.000€ et qu'aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée, ce qui permet cette réduction de taxes.

Monsieur TACHENION rappelle que le PS était d'emblée opposé à l'augmentation du taux de l'IPP en 2007. Il regrette que le taux n'ait pas été ramené au taux initial de 8,5%. Le groupe PS votera donc favorablement par rapport à cette proposition même si l'effort consenti aurait pu être plus significatif par une réduction du taux jusqu'à 8,5%.

Le Bourgmestre répond que si l'ancienne majorité n'avait pas laissé les finances dans cet état en 2006, on aurait pu éviter une augmentation du taux à l'IPP.

Aucune autre remarque n'est émise et ce point est approuvé à l'unanimité.

4. Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Modification – Approbation

Dans le courant de l'année 2010, le marché relatif à la collecte des déchets ménagers viendra à échéance. Dans ce contexte, une réflexion a été menée et le Collège a l'intention de mettre en place un nouveau système en incluant la collecte sélective des déchets organiques. Parallèlement, la fraction sèche des déchets serait, elle, collectée dans des conteneurs à puce qui permettraient d'appliquer le système du pollueur payeur.

En 2010, la situation sera hybride puisque durant une partie de l'année, le système actuel sera maintenu et, dans le courant du dernier trimestre 2010, la nouvelle procédure de collecte sélective sera mise en œuvre.

Les taux de la taxe seront, pour 2010, inchangés. La seule nuance par rapport à l'exercice précédent est que les ménages ne recevront plus de sacs visant à la collecte des déchets ménagers mais dix sacs biodégradables pour les déchets organiques ainsi qu'un conteneur à puces d'une contenance de 140 litres.

De surcroît, une modification du règlement de taxe a ici été incluse concernant les personnes qui pratiquent une activité complémentaire en qualité d'indépendant et qui sont donc redevables de la taxe communale sur l'enlèvement des immondices au taux indépendant. En effet, le taux de la taxe sera ramené à 25% pour les indépendants qui exercent une profession à titre complémentaire si leurs revenus de l'exercice d'imposition N-1 de ladite activité sont inférieurs à 2.500€. Le nouveau règlement prévoit également la définition précise de la profession libérale.

Le Bourgmestre précise encore que le taux de couverture du coût vérité est estimé à 95% pour 2010 sans avoir apporté la moindre modification à la taxe alors que le contexte général démontre une hausse des taux appliqués dans les autres communes.

Madame PRZYBYLOWICZ demande si la distribution des conteneurs à puce se fera sans dépôt d'une caution par les citoyens.

Le Bourgmestre répond par l'affirmative.

Monsieur TACHENION rappelle, quant à lui, que si le coût vérité est couvert à 95%, c'est parce qu'on a anticipé les impositions du décret wallon. Il regrette que les détails d'organisation de ce nouveau mode de collecte ne soient pas encore suffisamment connus et maîtrisés. Il souligne encore que dans le règlement relatif à la taxe, la contenance des sacs biodégradables qui seront distribués n'est pas encore précisée et insiste sur le fait que les citoyens devront, de plus, procéder à l'acquisition de sacs supplémentaires. Enfin, l'acquisition de conteneurs de 140 litres va être étalée sur cinq ans, à charge du contribuable qui est en demande d'informations complémentaires et précises.

Le Bourgmestre répond que les sacs destinés à accueillir les déchets organiques auront une contenance de 15 ou 20 litres comme c'est le cas dans d'autres communes. Dans le Hainaut, effectivement, ce système n'est pas encore pratiqué ; néanmoins, la ville de Charleroi projette de le mettre rapidement en place. Le conteneur à puces sera effectivement distribué aux citoyens. Un nombre de vidanges gratuites sera déterminé et le solde sera facturé aux citoyens en fonction du poids des déchets. Ce système incite fortement au tri puisque celui qui pratiquera un tri sévère recevra finalement une facture nettement moins élevée à payer. Pour 2011, le prix facturé sera déterminé en plusieurs volets : d'une part, une part fixe et, d'autre part, une part variable, en fonction du poids mais pour 2010, aucun changement n'a été envisagé dans le calcul de la taxe appliquée aux citoyens. C'est une période transitoire. Les actions d'informations à destination du public seront développées de façon beaucoup plus systématique à partir du mois de mai et des campagnes de communication seront organisées à ce sujet.

Monsieur BROGNIEZ ajoute encore que s'il était, au départ, septique, il est maintenant totalement favorable à ce système.

Monsieur TACHENION répond qu'il n'est pas septique mais qu'il estime que ce projet n'est pas suffisamment précis.

Le Bourgmestre souligne encore que 95% du coût vérité est couvert par la taxe, que la commune a pu réduire les coûts, notamment grâce au transfert de la gestion du parc à conteneurs et à la passation d'un marché de collecte de déchets ménagers moins coûteux que ce qui était prévu au départ. Si dans l'avenir les citoyens procèdent à un tri des déchets convenablement, les taxes pourront encore être réduites. A noter qu'actuellement les taxes

sont à un niveau tout à fait correct par rapport à celles appliquées dans les communes voisines.

Le groupe PS déclare s'abstenir sur ce point qui est approuvé par 16 « oui » et 4 abstentions.

5. Redevance communale sur la conservation de véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police - Approbation

L'administration communale est de plus en plus souvent appelée à procéder à l'enlèvement et à la conservation de véhicules saisis par la police, ce qui engendre des coûts pour celle-ci. Il est dès lors nécessaire de prévoir la fixation d'une redevance qui sera réclamée aux propriétaires desdits véhicules pour indemniser l'administration communale. Celle-ci a été établie en application de la circulaire budgétaire 2010 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. Pour les exercices 2010 à 2012, une redevance communale sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police est établie au montant suivant :

- 110€ pour l'enlèvement du véhicule
- pour les frais de garde : 10€ par jour pour les camions, 5€ par jour pour les voitures et 2,5€ par jour pour les motocyclettes et cyclomoteurs.

Cette redevance est approuvée à l'unanimité.

6. Budget communal exercice 2010 – services ordinaire et extraordinaire – Approbation **Nous allons à présent passer à l'analyse du budget.**

Au préalable, nous souhaitons demander au Conseil communal un accord pour modifier des articles aux exercices antérieurs (2009) concernant l'octroi de l'allocation de fin d'année au personnel communal. En effet, suite à la négociation syndicale du 13 novembre 2009, le Collège a décidé d'augmenter la part forfaitaire de l'allocation de fin d'année à octroyer au personnel communal de 200€ et non de 150€ comme prévu initialement. Les articles budgétaires relatifs au paiement de ces allocations doivent donc être adaptés en conséquence. La correction globale porte sur un montant de 5.900€. La liste des articles concernés vous a été déposée sur les tables du Conseil.

Il est dès lors demandé au Conseil communal s'il accepte de modifier cet élément avant de débiter l'analyse proprement dite.

Le Conseil communal marque son accord à l'unanimité sur ces corrections aux services antérieurs du budget ordinaire 2010.

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2010

Evolution des dépenses et recettes durant ces dernières années

Le Président prend la parole :

« La rédaction d'un budget reste un exercice conséquent.

Je tiens donc tout d'abord à remercier les services communaux et la Secrétaire communale qui, depuis la fin du mois d'août, ont travaillé sur ce projet de budget, travail rendu difficile par la lenteur avec laquelle nous parvenons les données nécessaires. Néanmoins, leur travail permet de vous présenter, ce 23 novembre, un projet de budget qui tient la route.

Je pense que nous restons le peloton de tête des communes qui parviennent à

présenter un budget en novembre. Ce n'est pas anodin car cela nous permet une validation de notre budget par la tutelle pour la fin décembre ou le tout début du mois de janvier. Pour rappel, cette validation rendra notre budget effectif et nous permettra d'engager les dépenses inscrites. Nous serons donc d'autant plus vite au travail afin de réaliser les projets pour lesquels notre budget prévoit un financement.

C'est avec satisfaction que nous constatons une amélioration sensible de la situation des finances communales par rapport à ce qu'elles furent durant de nombreuses années. Pour la troisième année consécutive, le budget initial se présente avec un boni.

C'est en 2002 que la commune a introduit son plan de gestion et sa demande d'aide exceptionnelle au CRAC dans le cadre du plan Tonus axe 2. Les aides successives du CRAC survenues durant les exercices 2004 – 2005 – 2006 ont pu permettre à la commune de dégager des moyens complémentaires pour revenir à une situation plus proche de l'équilibre à l'exercice propre.

En moyenne, ces recettes progressent de 3,51% par an depuis 2002 alors que durant la même période de référence, les dépenses augmentent avec une moyenne un peu inférieure à 2%. Les dépenses sont donc correctement contenues.

La différence essentielle au niveau des recettes provient (comme le montre le graphique) de la revalorisation du fonds des communes dès 2009.

Au niveau des recettes, les progressions les plus significatives sont dues à la revalorisation du fonds des communes et à une croissance régulière du rendement de la fiscalité communale IPP et PI. Sans augmenter les taux, on constate qu'un pourcent à l'IPP rapporte 388.000€ aujourd'hui et n'en rapportait que 346.000 en 2007. Un centime additionnel rapporte 746€ cette année et n'en rapportait que 684€. »

Pour 2010, les prévisions semblent favorables grâce, d'une part, à l'introduction d'une revalorisation de 3,7% du précompte immobilier suite à la suppression de certaines exonérations accordées jusqu'alors pour les immeubles inoccupés et, d'autre part, à une prévision de l'additionnel à l'IPP en progression également selon les chiffres communiqués par le Ministère des Finances et ce, malgré la diminution du taux de l'additionnel de 8,8% à 8,6%.

Les recettes de dette diminuent en raison de la réduction des dividendes octroyés par les intercommunales d'énergie ainsi que ceux du Holding communal.

Force est de constater que les dépenses du personnel ont évolué de façon assez linéaire par rapport à l'augmentation systématique des tâches et missions confiées aux communes, la charge du personnel est restée très stable.

Les dépenses de dette ont été correctement maîtrisées durant de nombreuses années et les investissements ont été limités. Dès lors, un certain nombre d'emprunts sont venus à échéance durant l'exercice 2009, ce qui a provoqué une chute importante de la charge d'emprunts pour l'exercice 2010.

On notera également un bon contrôle de la dotation au CPAS qui est restée constante par rapport à 2006 et a, depuis 2007, été réduite de façon significative.

I. LES DEPENSES

Les dépenses augmentent de 2,51 % par rapport au budget initial de l'exercice 2009.

	Année		Différence 2010 2009 BI	Variation en %	Part relative à l'ensemble des dépenses	
	2010	2009			2010	2009
Budget ordinaire	2010	2009				
Dépenses de personnel	7.046.104,74€	6.653.035,78€	393.068,96€	5,91%	44,55%	43,12%
Dépenses de fonctionnement	3.099.475,19€	3.048.402,69€	51.072,50 €	1,68%	19,60%	19,76%
Dépenses de transfert	3.839.183,12€	3.364.847,66€	474.335,46€	14,10%	24,28%	21,81%
Dépenses de dette	1.830.344,83€	2.361.362,38€	- 531.017,55€	-22,49%	11,57%	15,31%
Total des dépenses	15.815.107,88€	15.427.648,51€	387.459,37€	2,51%	100,00%	100,00%

a. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 393.068€ par rapport à l'exercice précédent (budget initial), ce qui représente une variation positive de 5,91%.

L'augmentation de ces charges s'explique par diverses décisions prises au cours de cette année, en l'occurrence :

- L'augmentation de l'allocation de fin d'année
- La création d'un emploi de conseiller en logement. L'Administration communale a introduit un dossier visant à obtenir 8 points APE supplémentaires pour l'engagement d'un tel conseiller. Cet agent entrera en fonction le 1^{er} décembre 2009.
- L'engagement d'un bachelier en droit (APE).
- L'engagement, au 1^{er} juillet, d'un agent constatateur suite à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement de la Région wallonne et qui a permis de bénéficier de 8 points APE spécifiques à cet emploi.

De surcroît, le plan d'embauche 2010 prévoit le recrutement :

- d'un ouvrier qualifié APE
- d'un contrôleur APE pour une durée de 6 mois
- d'un surveillant de chantier APE
- de 6 ouvriers PTP
- d'un employé mi-temps APE pour le plan de cohésion sociale, inclus dans le plan
- d'un employé APE pour le service des Finances
- de deux étudiants pour les services administratifs.

Dans l'esprit du « pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire », des nominations sont également envisagées durant l'exercice pour deux agents administratifs, deux agents techniques et 4 ouvriers. Le coût de cette opération est estimé à 56.115€.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 51.072€ par rapport au budget initial de l'exercice 2009.

C'est dans la fonction « administration générale » que la variation est la plus significative puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de 105.722€ par rapport au budget initial de l'exercice 2009. Les frais liés à la gestion du contentieux ont considérablement augmenté en 2009.

Le crédit relatif aux fournitures administratives a dû être porté à 50.000€ (fournitures de consommables pour l'informatique (cartouches encre, etc...)).

Les frais de correspondance ont augmenté de 10.000€.

Les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « voiries - cours d'eau » augmentent de 65.320€ par rapport au budget initial de l'exercice 2009. Cette différence couvre notamment l'augmentation du crédit lié à l'engagement d'articles 60 qui passe de 57.500€ à 67.500€ (à noter que ces 10.000€ ont été supprimés à la fonction 762 - environnement), ainsi que les frais liés aux fournitures diverses et aux prestations de tiers pour les véhicules, suite à l'acquisition de matériel roulant neuf. Le crédit relatif à l'entretien ordinaire des voiries a également largement augmenté puisqu'il est passé d'un montant de 40.000€ à celui de 80.000€ en 2010. Les prestations sont parallèlement passées de 57.000€ à 71.000€ ; l'hiver rigoureux que nous avons subi explique en partie ces dépenses nécessaires.

Par contre, les frais liés à l'entretien de l'éclairage public ont été réduits de 245.000€ à 177.600€. Rappelons qu'une partie des entretiens est maintenant à charge des GRD.

Notons également une augmentation de 94.357€ des frais de fonctionnement liés à l'enseignement communal (augmentation des coûts relatifs au recours aux services ALE pour le montage des chapiteaux lors des fêtes scolaires, prévision d'un crédit pour l'acquisition et la distribution de yaourts aux enfants des écoles de l'entité,).

Parmi ces frais, le crédit relatif aux fournitures pour les bâtiments a été porté de 30.000€ à 60.000€ pour effectuer, dans les bâtiments scolaires vieillissants, de petits travaux d'aménagement et de réparation.

Les frais de consommation énergétique ont été légèrement augmentés ; l'acquisition de quelques tapis de gymnastique pour nos écoles a également été incluse.

A la fonction « assistance et sécurité sociale », l'augmentation des frais de fonctionnement est impressionnante puisqu'elle passe d'un montant de 75.466,92€ à celui de 164.579€. Cette différence s'explique essentiellement par l'augmentation significative des dépenses liées au fonctionnement du plan de cohésion sociale qui ont été portées à 102.669€.

Pour rappel, ce projet bénéficie d'une subvention de 202.192€ qui couvre les coûts liés au personnel et les frais de fonctionnement. La part communale s'élève à 25% du subside.

Les frais de fonctionnement liés à la fonction « désinfection - nettoyage - immondices » ont été réduits de manière significative et passent d'un montant de 1.099.255€ au budget initial de l'exercice 2009 à celui de 748.682€ au budget 2010. Ceci s'explique, d'une part, par l'arrêt des collectes d'encombrants en porte-à-porte et, d'autre part, par le transfert de la gestion du parc à conteneurs à l'IDEA. La dépense relative à ces deux aspects figure à présent en dépenses de transfert et non plus en frais de fonctionnement.

c. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert augmentent d'un montant de 474.335€ par rapport au budget initial de l'exercice 2009, soit un accroissement significatif de 14%. C'est l'augmentation des dépenses de transfert dans la fonction « désinfection -nettoyage - immondices » d'un montant de 382.167€ qui explique cette situation.

En effet, suite à l'affiliation de la Commune à l'IDEA pour le secteur 2 propreté publique (collecte sélective et parc à conteneurs), la cotisation s'élève au montant de 374.400€.

On note également à la fonction « assistance et sécurité sociale », une augmentation des dépenses de transfert d'un montant de 53.392€ expliqué par l'augmentation de la dotation à l'IRSIA par rapport au budget initial de l'exercice 2009 (plus 41.293€) ainsi que par la création d'un nouveau poste, « subside aux organismes des ménages » pour un montant de 12.009€ correspondant au subside que la Commune perçoit dans le cadre du plan de cohésion sociale et destiné aux associations qui participent activement au projet et avec lesquelles la Commune a passé une convention. La Commune sert ici simplement d'intermédiaire.

d. Les dépenses de dettes

Les dépenses de dettes diminuent de façon très impressionnante par rapport au budget initial de l'exercice 2009, à concurrence de 531.017€, ce qui représente une réduction de dépenses de 22,49%. Cette réduction est cependant nuancée par la correction apportée à la fonction « sécurité et assistance sociale », suite à une erreur commise les exercices précédents, aux charges d'emprunt d'assainissement de l'IRSIA (montant équivalent en dépenses et en recettes en 2010). La réduction des dépenses de dettes par rapport à l'exercice précédent s'élève donc en réalité à 329.111€.

2. LES RECETTES

Recettes	Année 2010	Année 2009	Différence 2010 2009 BI	Variation en %	Part relative
Recettes de prestations	474.324,69 €	492.291,81 €	- 17.967,12 €	-3,65%	2,94%
Recettes de transfert	14.693.522,31 €	14.386.627,24 €	306.895,07 €	2,13%	91,05%
Recettes de dette	970.034,43 €	1.225.781,19 €	-255.746,76€	-20,86%	6,01%
Total	16.137.881,43 €	16.104.700,24 €	33.181,19 €	0,21%	100%

Les recettes progressent de 33.181€ par rapport à 2009 et ce, malgré la réduction du taux de l'additionnel à l'IPP de 8,8% à 8,6%.

1. Les recettes de prestations

Les recettes de prestations varient faiblement.

2. Les recettes de transferts

Les recettes de transferts augmentent de 2,13% par rapport à l'exercice précédent, soit un montant de 306.895€.

Notons l'inscription d'une recette liée à l'engagement d'ouvriers sous contrat PTP, au montant de 119.066€ à la fonction « communications - voiries - cours d'eau ».

La recette liée aux taxes et redevances diverses augmente par rapport au budget initial de l'exercice 2009 de 284.924€, et ce, en dépit de la réduction du taux de l'additionnel à l'IPP de 8,8 % à 8,6%.

On déplore à nouveau une réduction de la taxe sur la force motrice de 15.000€ par rapport à l'exercice 2009 ainsi que la suppression de la recette liée à la taxe sur les pylônes et mâts de GSM, le règlement ayant été retiré par le Conseil communal en date du 25 mai 2009.

La taxe additionnelle au précompte immobilier engendre une recette estimée à un montant de 2.104.593€ soit un supplément de 223.196€. Cette recette a été calculée conformément à la circulaire budgétaire qui prévoit d'appliquer une réévaluation de 3,7% de la recette suite à la suppression de certaines exonérations au PI, dont bénéficiaient notamment certains propriétaires de logements inoccupés.

On notera la disparition de la compensation de la « taxe sur la force motrice » dans le cadre des compensations du Plan Marshall.

C'est précisément la revalorisation du précompte immobilier citée ci-avant qui est censée compenser cette perte.

Signalons encore à la fonction « enseignement », une augmentation des recettes de transferts d'un montant de 53.489€ provenant essentiellement des subventions liées au fonctionnement de l'enseignement perçues de la Communauté française.

Les recettes de transferts liées à la fonction « sécurité et assistance sociale » augmentent de 55.076€ et ce, principalement en raison de la revalorisation du subside octroyé à l'administration pour le PCS, supérieur de 97.192€ par rapport à ce qui était prévu pour le PPP en 2009.

3. Les recettes de dette

Les recettes de dette diminuent de façon assez significative d'un montant de 255.746€ par rapport au budget initial de 2009.

Les dividendes de DEXIA octroyés pour les actions ordinaires sont réduits à zéro. Par contre, suite à l'augmentation de capital souscrite par le Conseil communal en date du 28 septembre 2009, la commune peut inscrire un montant de dividendes de 59.990€.

Les dividendes des intercommunales d'énergie électricité et gaz chutent de façon drastique (moins 107.500 pour IEH et moins 59.500 pour IGH). Même les dividendes accordés par la Société wallonne de Distribution d'Eau diminuent de \pm 15.000€.

Un budget solide et prudent, un budget en boni de plus de 300.000€. Un budget qui conforte et confirme nos engagements antérieurs : création d'une plaine de jeux pour les adolescents, gros effort de réinsertion avec le CPAS (articles 60 et PTP), dotation doublée au Centre culturel, Mons 2015, etc...

Un budget qui prévoit la réduction de la fiscalité communale (passage de 8,8 à 8,6, maintien à un taux relativement bas de l'additionnel PI et de la taxe immondices).

Monsieur TACHENION demande la parole et signale avoir remarqué dans le budget la prévision de la prise de participation maximale dans la société d'exploitation à créer pour la gestion des éoliennes citoyennes, sans tenir compte de la part éventuelle prise par la commune de Quiévrain qui souhaiterait également souscrire. Il convient donc de moduler ces montants.

Le Bourgmestre répond que dans le cas où Quiévrain ne pourrait souscrire faute d'autorisation de la part du CRAC, la commune pourrait prendre la part maximale réservée au public ; dans le cas contraire, il est bien évident que la commune de Quiévrain pourra prendre les parts qui lui reviennent et la commune souscrirait, dès lors, une somme de \pm 180.000€.

Monsieur TACHENION répond qu'en principe, Quiévrain entrerait dans cette société. Il attire cependant l'attention du Collège sur la difficulté juridique du montage de ce dossier eu égard à la législation sur les marchés publics et suggère donc de solliciter l'avis éclairé et bétonné d'un juriste spécialisé en cette matière complexe (participation dans une société privée par des fonds publics).

Le Bourgmestre répond que ce qui a été convenu c'est de demander un accord préalable de la tutelle qui validerait les projets de statuts et le projet global mis en place avant que ceux-ci puissent être définitivement arrêtés.

Monsieur TACHENION attire cependant l'attention du Collège sur l'éventualité d'un recours.

Monsieur VANHOORDE demande la parole et souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Collège quant à la poursuite de l'octroi de chèques sport, lesquels vont être supprimés par la Communauté française qui finançait ce projet jusqu'alors.

Le Bourgmestre répond qu'effectivement il s'agit bien d'une compétence de la Communauté française qui, abandonnée par cette institution, devrait être reprise et compensée par la commune. Il précise encore qu'actuellement subsiste toujours un solde de chèques qu'il est difficile de distribuer aux citoyens. La commune n'a donc pas encore eu l'occasion de discuter réellement des dispositions à prendre dans ce domaine et devra envisager des solutions en collaboration, notamment, avec le CPAS.

Monsieur TACHENION souhaite émettre quelques considérations et commentaires sur le projet de budget ordinaire. Il souligne que l'humilité doit rester de rigueur car l'histoire démontre que les choses peuvent évoluer très vite. C'est ainsi que quelques jours avant la Commission des Finances, le boni à l'exercice propre a pu être revalorisé suite à une nouvelle favorable provenant du Ministère des Finances quant à l'estimation de la recette à l'IPP. Il souligne encore que le rapport précise que la revalorisation du fonds des communes a permis de dégager une marge de manœuvres un peu plus large. Il déclare qu'il s'agit plutôt d'une marge de manœuvres beaucoup plus large

qu'auparavant et précise, par ailleurs, que c'est le Ministre socialiste Courard qui a adopté cette révision. Enfin, il estime que cette situation favorable est également due à une bonne gestion de la part de la majorité antérieure.

En ce qui concerne l'additionnel à l'IPP, il souligne que la moyenne en Région wallonne est de 8,5% et regrette, dès lors, qu'on ait maintenu le taux à 8,6%. En portant le taux à 8,8%, la commune s'est en fait enrichie sur le dos des citoyens. Si le Collège avait proposé une réduction du taux à 8,5%, le groupe PS aurait voté favorablement pour ce budget ; puisque ce n'est pas le cas, le PS a décidé de s'abstenir sur le budget ordinaire.

Monsieur TACHENION ajoute encore que les charges de dettes ont fortement diminué et ce, grâce à la prudence adoptée durant de nombreuses années. Il en appelle donc à la vigilance future du Collège en place.

Le Bourgmestre répond qu'il est un peu difficile de croire que tout allait bien lorsque l'ancienne majorité était à la tête de la gestion de la commune. S'il est vrai que le fonds des communes a été revu à la hausse, il faut également souligner que la commune percevait auparavant, dans le cadre du plan Tonus – Axe 1, une aide complémentaire aux dotations principale et spécifique du fonds des communes, lesquelles aides ont été incorporées immédiatement dans la revalorisation du fonds des communes. Il souligne encore que ce n'est pas le Ministre COURARD seul qui a permis une revalorisation du fonds des communes mais bien le Gouvernement wallon dans son ensemble.

Si, effectivement, les charges de dettes ont été fortement réduites, c'est qu'il n'y a pas eu d'investissements, donc pas d'emprunts, ce qui explique la situation actuelle, c'est-à-dire, l'état des écoles, des voiries et des trottoirs.

L'impact de l'IPP est beaucoup plus important pour les personnes qui ont des revenus confortables que pour les familles à faible revenu et plus défavorisées, pour lesquelles la réduction du taux n'aura aucune conséquence.

Monsieur TACHENION signale qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter l'IPP et que cet impôt frappe tous les revenus de façon proportionnelle à l'importance de ceux-ci.

Le Bourgmestre déclare, de surcroît, que si l'on somme la dotation du fonds des communes et les dividendes, qui ont diminué, on peut considérer que les chiffres s'annulent.

On constate effectivement une augmentation du rendement de l'IPP puisqu'un pourcent vaut plus qu'en 2008, ce qui s'explique plus que probablement par une meilleure perception par le Ministère des Finances. De surcroît, la dotation au CPAS a été stabilisée, voire réduite depuis plusieurs années. Ceci s'explique par l'amélioration de la gestion notamment au home puisqu'on est passé d'une perte de 180.000€ à 200.000€ à l'équilibre et grâce également à une politique de réinsertion des allocataires du CPAS beaucoup plus dynamique. Sur 100 revenus d'insertion, 30 bénéficient d'un contrat de travail de réinsertion, article 60 ou autre.

Il est ensuite procédé au vote sur ce budget qui est approuvé par 16 « oui » et 4 abstentions.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 2010

Le projet de budget extraordinaire reprend, pour rappel, l'ensemble des investissements qu'il est prévu de réaliser durant l'exercice 2010.

Quels sont les axes principaux de ce budget ?

1. Nos écoles communales

Nous continuons l'effort entamé en 2009 pour la rénovation progressive de nos écoles.

Au début 2010 :

- les menuiseries de l'école de Plantis
- toitures de la salle de gymnastique du Centre
- auteur de projet chauffage Moranfayt
- auteur de projet toitures école Elouges
- auteur de projet conciergerie école du Centre
- sécurisation des zones 30 près des écoles.

2. Nos trottoirs

Nous allons, en 2010, marquer un effort tout à fait exceptionnel en ce qui concerne la réfection de trottoirs. Puisque ce sont 800.000€ qui sont prévus au budget.

Pour rappel :

En 2007 et 2008, nous avons finalisé les trottoirs rues Camille Moury et César Depaepe.

En 2009 : Alexandre Patte, Paul Pastur, Edouard André, François André.

En 2010 : Rossignol, Cité Sainte-Odile, Cité Defuisseaux, Cité Harmegnies, rue Ferrer, rue Grande Veine, rue des Chênes, rue Sainte-Croix et rue du Petit Pachy.

Nous espérons que le budget 2011 nous permettra de maintenir le même rythme et de nous occuper d'autres trottoirs qui nécessitent des travaux de rénovation.

3. Nos bâtiments inoccupés

Il faut être cohérent lorsque l'on veut combattre les logements inoccupés – Conciergeries de l'école du Centre, Moranfayt, Blaugies ; rénover des bâtiments tels que le musée Mulpas, la maison du cimetière de Dour, la cure d'Elouges.

4. Nos rues

Aimeries, Fontaine Déclaret, Quevauville, sécurisation, radar, zones 30, coussins.

5. Notre environnement et nos ressources énergétiques

Eolien, UREBA, panneaux photovoltaïques, tiers investisseur

6. Notre patrimoine

Le bois de Cocars, après la tour du Belvédère et le site de Belle-Vue.

7. Des outils pour demain

Règlement communal d'urbanisme, revitalisation urbaine, PCDN, PCDR, rénovation urbaine qui se termine, Là-Haut, terriL du 8.

8. Préparation du programme triennal

Nacfer, Moulin, Cauderloo, Mouligneau, deux églises, Grande Veine, Voie du Prêtre.

9. Sports et Culture

Extension complexe sportif, football, Ravel, douches à Wihéries pour le tennis de table, complexe de football synthétique à Moranfayt.

Le taux d'investissements financé par emprunt est maintenu, pour le seul exercice 2010, à un taux de 121,87€ par habitant. Si on y ajoute les investissements reportés de l'exercice 2009, marchés qui auraient dû être attribués avant la fin de l'exercice mais qui, pour des raisons de tutelle administrative et des pouvoirs subsidiants, ne pourront l'être que début 2010, le taux d'investissements global financés par emprunt s'élève alors à 141,07€ par habitant.

	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT					Total
N° ARTICLE		DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélvt	Préltv	Préltv	Financ.
					vt	DX	DE	
	TRAVAUX 2009 REPORTES							0,00
	Travaux de voirie							0,00
421/731/60	Construction de trottoirs	200.000,00	200.000,00					200.000,00
42101/731/60	Aménagement de sécurité Chemin d'Offignies (PTR)	264.000,00	85.000,00	179.000,00				264.000,00
	Entretien extraordinaire de la voirie et infrastructure							0,00
426/735/60	Entretien extra de l'éclairage public cité Chevalières - plan Mercure	185.000,00	37.000,00	148.000,00				185.000,00

Ces investissements reportés concernent :

- la construction de trottoirs pour un montant de 200.000€. En effet, ce montant était inscrit au budget 2009 mais, pour des raisons techniques (problèmes de vérification de la qualité de l'égouttage), la reconstruction de trottoirs envisagée à la rue de la Grande Veine n'a pu être réalisée cette année ; le crédit est donc reporté en 2010.
- le dossier des aménagements de sécurité au chemin d'Offignies, inscrit au programme triennal des travaux, n'a pu être attribué en 2009 suite à divers problèmes liés à l'obtention du permis d'urbanisme et à des remarques techniques émises par le SPW sur le dossier.
- l'entretien extraordinaire de l'éclairage public à la cité des Chevalières dans le cadre du plan Mercure pour lequel l'administration communale a reçu une promesse de subsides sur projet et attend à présent la promesse ferme sur le dossier définitif.

Parcourons à présent la liste des projets prévus plus spécifiquement pour l'exercice 2010.

1. Exercices antérieurs

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	TRAVAUX 2010							0,00
	Travaux d'infrastructure							0,00
877/732/60/1983	Egouttage & amélior.rues Nacfer & du Moulin - auteur de projet	15.000,00	15.000					15.000,
	Travaux de voirie							0,00
421/731/60/2006	Aménagt rue Fally & sécurité rue d'Offignies	2.000,00			2.000,00			2.000,00
	Honoraires des plans d'aménagement, d'urbanisme & autres études							0,00
421/733/60/2006	Construc.hall industriel + plan de mobilité - honoraires	600,00			600,00			600,00
	Maintenance extra des véhicules							0,00
720/745/98/2009	Réparation du car scolaire	15.000,00	15.000					15.0000

Certains crédits relatifs à des exercices antérieurs ont été rectifiés. Un nouveau crédit de 15.000€ est inscrit pour les honoraires de l'auteur de projet désigné en 1983 pour l'étude du dossier relatif à l'égouttage et à l'amélioration des rues Nacfer et du Moulin. Cette dépense est financée par emprunt. Les crédits relatifs au paiement des honoraires des auteurs de projet désignés pour l'établissement des dossiers de travaux réalisés à la rue Fally et à la rue d'Offignies ainsi que pour la construction d'un hall industriel ou l'étude du plan de mobilité sont revalorisés (total 2.600€ par prélèvement sur le service ordinaire)

Enfin, une dépense de 15.000€, financée par emprunt, est ici inscrite suite à des travaux urgents de réparation du car scolaire qui ont dû être réalisés en octobre dernier.

2. Fonction « administration générale »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Aménagements aux bâtiments							0,00
104/723/60	Remplacement instal.éclairage centre culturel	5.000,00	4.000,00		1.000,00			5.000,00
	Maintenance extra des bâtiments							0,00
10401/724/60	Réparation de la détection incendie du complexe administratif & culturel	10.000,00	10.000,00					10.000,00
10402/724/60	Réorganisation du classement des archives - informatisation	32.150,00	32.150,00					32.150,00
	Achat de matériel de bureau							0,00
104/742/53	Achat de matériel informatique	40.000,00	40.000,00					40.000,00
10401/742/53	Remplacement du logiciel informatique de comptabilité	75.000,00	75.000,00					75.000,00
10403/742/53	Acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics	20.000,00	20.000,00					20.000,00

322/724/60	Remplacement des menuiseries extérieures de la Justice de Paix	20.000,00	14.000,00	6.000,00				20.000,00
------------	--	-----------	-----------	----------	--	--	--	-----------

Un crédit pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Justice de Paix au montant de 20.000€ est inscrit à ce budget, ces travaux incombant à l'administration communale. Un dossier UREBA traditionnel sera introduit dans ce contexte pour l'obtention d'une subvention à 30%.

6. Fonction « service incendie »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT					Total
		DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Achats de machines et de matériel d'équipement							0,00
351/744/51	Achat de 2 appareils respiratoires	7.000,00			7.000,00			7.000,00
35101/744/51	Achat d'une caméra thermique	6.500,00			6.500,00			6.500,00
35107/744/51	Achat d'une machine à laver	9.000,00					9.000,00	9.000,00
35108/744/51	Achat de vestes et pantalons de feu	18.000,00	18.000,00					18.000,00
35109/744/51	Achat de casques de feu	18.000,00	18.000,00					18.000,00

L'achat de matériel pour le service d'incendie est inscrit au budget pour un montant global de 58.500€ (achat d'appareils respiratoires, d'une caméra thermique, d'une machine à laver, de vestes et pantalons de feu, de casques de feu). Ces dépenses sont financées partiellement par emprunt.

7. Fonction « voirie – cours d'eau – communication »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT					Total
		DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Achat de terrains							0,00
421/711/60	Achat de terrains Chemin des 34	2.500,00				2.500,00		2.500,00
	Aménagements aux bâtiments							0,00
421/723/60	Sécurisation du site du hall de maintenance	40.000,00	40.000,00					40.000,00
	Travaux de voirie							0,00
421/731/60	Construction de trottoirs	600.000,00	300.000,00		300.000,00			600.000,00
42102/731/60	Aménagement aire de retournement Chemin des 34	20.000,00	20.000,00					20.000,00
42103/731/60	Fontaine	10.000,00			10.000,00			10.000,00
42104/731/60	Aménagement de la voirie agricole rue Quevauville	40.000,00	16.000,00	24.000,00				40.000,00

42107/731/60	Aménagement de la rue Fontaine Déclaret	12.000,00	12.000,00					12.000,00
	Plans d'aménagement et d'urbanisme et autres études							0,00
42101/733/60	Endoscopie rue de la Grande Veine	12.000,00			12.000,00			12.000,00
	Entretien extraordinaire de la voirie et infrastructure							0,00
421/735/60	Entretien extraordinaire de la voirie 2010	150.000,00	150.000,00					150.000,00
42102/735/60	Réparation & entretien de voirie rue Aimeries	100.000,00	40.000,00	60.000,00				100.000,00
	Achat de mobiliers, de signalisation routière & petits égpts de voirie							0,00
42101/741/52	Achat de matériel et d'équipement de voirie (bacs à fleurs)	20.000,00	20.000,00					20.000,00
42102/741/52	Achat de signalisation routière pour balisage de sentiers	18.000,00	10.000,00	8.000,00				18.000,00
42103/741/52	Achat de coussins berlinois	16.637,50		12.478,12			4.159,38	16.637,50
	Achat de matériel de bureau							0,00
42101/742/52	Achat d'un copieur pour le service des travaux	10.000,00			10.000,00			10.000,00
	Achat de matériel de transport							0,00
42101/743/52	Achat d'un véhicule	20.000,00	20.000,00					20.000,00
421/743/53	Achat d'un camion	110.000,00	110.000,00					110.000,00
	Achats de machines et de matériel d'équipement							0,00
421/744/51	Achat de matériel pour le service des travaux	13.000,00			13.000,00			13.000,00
42101/744/51	Placement de caméras mobiles	20.000,00	20.000,00					20.000,00
	Achat d'équipements de voirie							0,00
422/741/52	Abri bus	14.000,00				14.000,00		14.000,00
	Achat de mobiliers, de signalisation routière & petits égpt de voirie							0,00
42301/741/52	Achat de panneaux de signalisation pour les rues	10.750,00					10.750,00	10.750,00
	Aménagement aux terrains							0,00
42401/721/60	Aménagement entrée parking Grand-Place	6.000,00			6.000,00			6.000,00
	Travaux d'infrastructure							0,00
426/732/60	Progr.EPURE 1ère Ph.-remplact éclairage diverses rues de Wihéries	106.734,00	31.734,00	75.000,00				106.734,00

Comme chaque année, les investissements globaux liés à cette fonction se

taillent « la part du lion », atteignant la somme de 1.351.621€ pour un total d'investissements de 2.043.384€.

Notons ici l'investissement relatif à la construction de trottoirs au montant de 600.000€ financés à concurrence de 300.000€ par emprunt et 300.000€ par prélèvement sur le service ordinaire auxquels s'ajoute le montant de 200.000€ reportés de l'exercice précédent et financés par emprunt, soit un total d'investissements de 800.000€ pour cette seule destination.

Sont ici également prévus l'achat du terrain au chemin des 34 pour un montant de 2.500€ ainsi que, à l'article 42102/731/60, les moyens pour financer l'aménagement de l'aire de retournement à cet endroit au montant de 20.000€, financés par emprunt.

Un crédit de 40.000€ est réservé pour la sécurisation du site du hall de maintenance suite aux intrusions subies durant ces derniers mois. Cette dépense sera financée par emprunt. Un crédit de 10.000€ est réservé pour l'aménagement et la remise en état des fontaines (Grand place et dans la cour de l'administration communale).

Des aménagements de voirie sont prévus, d'une part, au chemin agricole rue Quevauville pour un montant de 40.000€ financés à concurrence de 24.000€ par subside et 16.000€ d'emprunt et, d'autre part, à la rue Fontaine Déclaret pour un montant estimé à 12.000€ financés par emprunt. Afin de vérifier l'état de l'égout à la rue de la Grande Veine, une endoscopie devra être réalisée (dont coût 12.000€ financés par prélèvement). Des travaux d'entretien de voirie, bien nécessaires, sont prévus en 2010 au montant de 150.000€ financés par emprunt ; le dossier relatif aux réparations et à l'entretien de la voirie rue Aimeries est inscrit pour un total de 100.000€ financés à concurrence de 60.000€ par subside et 40.000€ par emprunt.

L'achat de matériel divers est prévu pour un total de 54.637€ (bacs à fleurs, signalisation routière, coussins berlinois) ; les coussins berlinois seraient financés à concurrence de 12.478€ par subside, un dossier ayant été introduit en ce sens.

Un nouveau photocopieur est nécessaire pour le service des travaux. L'achat d'un camion et d'un véhicule pour ce service est également prévu pour un montant total de 130.000€, financés par emprunt. Des outils de travail, utiles au bon fonctionnement du service, seront acquis pour un montant de 13.000€ financés par prélèvement ; l'achat de caméras mobiles est également inscrit au montant de 20.000€ financés par emprunt, le principe étant que les boîtiers restent fixes mais que les caméras qui y sont insérées peuvent être déplacées.

Des crédits aux montants respectifs de 14.000€ et de 10.750€ sont réservés pour le remplacement d'un abribus et l'achat des panneaux de signalisation pour les rues, tous deux financés par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. L'aménagement de l'entrée du parking de la Grand-place devrait être réalisé au coût de 6.000€ financés par prélèvement sur le service ordinaire.

Le remplacement de l'éclairage public dans diverses rues de Wihéries dans le cadre du programme EPURE est à nouveau inscrit pour un total de 106.734€ financés à concurrence de 75.000€ par subside et 31.734€ d'emprunt.

8. Fonction « commerce - industrie »

	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT	Total
--	---------------------------	---------	-------------	-------

N° ARTICLE		DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Octroi de prêts et participations							0,00
550/812/51	Prise de participations (société éoliennes)	250.000,00			250.000,00			250.000,00
	Travaux d'infrastructure							0,00
552/732/60	Modification de la cabine HT Place Verte	10.000,00			10.000,00			10.000,00

A cette fonction sont inscrits, tout d'abord, l'investissement relatif à la prise de participation par la commune dans la société qui sera créée pour exploiter les deux éoliennes citoyennes en collaboration avec la commune de Quiévrain et la coopérative Emissions-Zéro et, ensuite, un crédit pour la modification de la cabine à haute tension de la Place Verte au cas où ce travail devrait être réalisé.

9. Fonction « enseignement »

	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT					Total
N° ARTICLE		DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Construction de bâtiments							0,00
72001/722/60	Acq.module pour l'école de Blaugies	45.000,00	45.000,00					45.000,00
	Aménagements aux bâtiments							0,00
720/723/60	Construction d'un mur de clôture à l'école du Centre	25.000,00	7.500,00	17.500,00				25.000,00
72001/723/60	Toiture salle de gym & sanitaires école du Centre PPT 2010	75.000,00	22.500,00	52.500,00				75.000,00
72002/723/60	Remplacement des châssis école de Plantis (UREBA)	182.000,00	75.000,00	107.000,00			-	182.000,00
72007/723/60	Remplacement de la toiture école d'Elouges PPT 2011 - honoraires	10.000,00			10.000,00		-	10.000,00
72008/723/60	Remplacement installation de chauffage école de Moranfayt (UREBA)	125.000,00	87.500,00	37.500,00			-	125.000,00
72009/723/60	Aménagt de classes ds la conciergerie de l'éc.du Centre - auteur projet	20.000,00	20.000,00				-	20.000,00
72010/723/60	Fourn.& pose grilles de protection châssis bureau direction éc.Moranfayt	4.000,00			4.000,00		-	4.000,00
	Maintenance extra des bâtiments							0,00
720/724/60	Placement de stores et de tentures dans les écoles communales	15.000,00			15.000,00			15.000,00
72004/724/60	Remplacement de	20.000,00	20.000,00					20.000,00

	chaudières dans les écoles communales							
72005/724/60	Désamiantage des chaufferies d'école	15.000,00	15.000,00					15.000,00
72006/724/60	Réfection des douches de l'école communale de Wihéries	10.000,00					10.000,00	10.000,00
	Travaux de voirie							0,00
720/731/60	Aménagements de sécurité aux abords des écoles	10.000,00			10.000,00			10.000,00
	Entretien extraordinaire de la voirie et infrastructure							0,00
720/735/60	Entretien du revêtement des cours d'école	20.000,00	20.000,00					20.000,00
	Achat de mobilier, de signalisation routière & petits éqpt de voirie							0,00
720/741/98	Achat de mobilier pour les écoles communales	8.500,00			8.500,00			8.500,00
	Achat de matériel pour les écoles							0,00
72201/742/53	Achat de matériel informatique	15.000,00	15.000,00					15.000,00

L'investissement total projeté à cette fonction pèse lourdement dans le budget avec un total de 599.500€. De nombreux travaux sont prévus dans les bâtiments scolaires vieillissants.

L'acquisition d'un module pour l'école de Blaugies est planifiée pour 2010 en raison du nombre important d'élèves fréquentant l'école. Dans l'attente, un module avait été loué mais il s'avère intéressant d'en acquérir un, la population scolaire semblant vouée à se maintenir.

Des travaux sont prévus dans diverses écoles :

- A l'école du Centre où sont programmés la reconstruction, d'une part, d'un mur de clôture et, d'autre part, celle de la toiture de la salle de gymnastique et des sanitaires, ces dossiers étant inscrits au PPT (programme prioritaire des travaux) pour des montants respectifs de 25.000€ et de 75.000€ financés à concurrence de 17.500€ et de 52.500€ par subside ; le solde est financé par emprunt.
- A l'école de Plantis où est prévu le remplacement des châssis dans le cadre d'un dossier UREBA, estimé à 182.000€ financés à concurrence de 107.000€ par subside, le solde étant financé par emprunt.
- A l'école de Moranfayt où il est envisagé de remplacer l'installation de chauffage pour un montant de 125.000€ qui pourraient être financés par un subside de 37.500€ dans le cadre d'un dossier UREBA classique, le solde sera financé par emprunt ; la fourniture et la pose de grilles de protection des châssis du bureau de la direction pour un montant de 4.000€ sont également prévus
- Afin d'introduire un dossier visant le remplacement de la toiture de l'école d'Elouges, il sera procédé, dans le cadre d'un programme prioritaire des travaux en 2011, à la désignation des auteurs de projet (10.000€ financés par prélèvement sur le service ordinaire).
- De la même manière, un auteur de projet sera pressenti pour étudier l'aménagement de classes dans l'ancienne maison de l'école du Centre (crédit prévu : 20.000€ financés

par emprunt).

Des crédits sont également prévus pour les écoles afin d'assurer :

- Le placement de stores ou de tentures pour un montant de 15.000€ financés par prélèvement sur le service ordinaire
- Le remplacement d'une chaudière qui tomberait en panne inopinément : 20.000€ financés par emprunt
- Le désamiantage des chaufferies d'école pour un montant de 15.000€ financés par emprunt
- La réfection des douches de l'école communale de Wihéries pour un montant de 10.000€ financés par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Un crédit relatif à la réalisation d'aménagements de sécurité aux abords des écoles est également inscrit au montant de 10.000€ financés par prélèvement.

Enfin, il est prévu de réserver des crédits de 20.000€ pour l'entretien des revêtements des cours d'école, de 8.500€ pour l'achat de mobilier, de 15.000€ pour l'achat de matériel informatique, l'idée étant d'acquérir des PCs portables afin de créer une cyberclasse mobile dans les différentes écoles communales.

10. Fonction « éducation populaire et art »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Subside en capital aux ASBL							0,00
76201/522/ 52	Subside à l'ASBL Centre Culturel de Dour pr achat de matériel	3.700,00					3.700,00	3.700,00
	Achat de mobilier, de signalisation routière & petits égpts de voirie							0,00
763/741/52	Achat de tables et de bancs pour les festivités	6.000,00			6.000,00			6.000,00
76301/741/ 52	Achat de barrières métalliques pour les festivités	5.000,00			5.000,00			5.000,00
	Achat de terrains							0,00
76401/711/ 60	Acquisition d'un centre sportif Sentier de Warquignies	1.300.000,00		1.300.000,00				1.300.000,00
	Construction de bâtiments							0,00
76401/722/ 60	Extension du centre sportif d'Elouges (bâtiment)	680.000,00	170.000,00	510.000,00				680.000,00
	Achats de machines et de matériel d'équipement							0,00
76601/744/ 51	Achat d'un broyeur de branches	23.000,00	23.000,00					23.000,00
	Achat de bâtiments							0,00
76702/712/ 60	Achat d'un bâtiment rue du Marché	70.000,00			70.000,00			70.000,00

	Construction de bâtiments							0,00
767/722/60	Construction d'une bibliothèque rue du Marché - auteur de projet	30.000,00	15.000,00				15.000,00	30.000,00
	Aménagements aux bâtiments							0,00
771/723/60	Aménagement de la conciergerie du Musée Mulpas	150.000,00	90.000,00	60.000,00				150.000,00

On note ici un subside de 3.700€ (financés par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire) destiné au Centre culturel pour l'achat de matériel nécessaire à son bon fonctionnement, l'achat de matériel pour les festivités communales, en l'occurrence tables, bancs et barrières métalliques pour un montant total de 11.000€ (financés par prélèvement sur le service ordinaire).

Au niveau des investissements relatifs au sport, on soulignera, d'une part, l'extension des bâtiments du Centre sportif d'Elouges estimée au coût de 680.000€ pour lequel un dossier va être introduit auprès d'Infrasport et que nous espérons voir subsidié à concurrence de 510.000€ ; le solde sera financé par emprunt.

Notons encore l'acquisition du Centre sportif dédié au football situé sentier de Warquignies pour un montant de 1.300.000€ correspondant au subside octroyé par Infrasport dans le cadre de cette nouvelle infrastructure. Pour rappel, ce projet estimé à ± 2.000.000€ sera confié totalement à l'IDEA qui deviendra le maître d'ouvrage pour y réaliser les travaux. Après réalisation, cette construction sera restituée à l'administration communale et financée d'une part, par le droit de tirage sur le produit de la vente de la télédistribution par l'IDEA (montant maximum : 835.655€) et d'autre part, par le subside à l'acquisition de la Région wallonne de 1.300.000€. C'est donc précisément ce montant qui est ici inscrit.

Sont encore prévus un crédit pour l'achat d'un broyeur de branches de 23.000€ financés par emprunt, la réservation d'un article budgétaire pour l'acquisition d'un bâtiment à la rue du Marché, jouxtant l'ancien Rockamadour déjà propriété de la commune (70.000€ financés par prélèvement sur le service ordinaire), un crédit relatif à la désignation d'un auteur de projet qui étudiera le dossier de construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque (30.000€ financés par 15.000€ d'emprunt et 15.000€ de prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire).

L'aménagement de la conciergerie du Musée Mulpas dans le cadre de l'ancrage communal est budgétisé au montant de 150.000€ financés à concurrence de 60.000€ par subside et 90.000€ par emprunt.

11. Fonction « culte »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Aménagements aux bâtiments							0,00
79001/723/60	Aménagement de l'Eglise Notre-Dame de Wihéries - Honoraires avt projet	20.000,00	20.000,00					20.000,00
79002/723/60	Aménagement de l'Eglise Saint-Martin Centre	20.000,00	20.000,00					20.000,00

d'Elouges - Honoraires avt projet								
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Sont ici inscrits deux crédits relatifs à la désignation d'auteurs de projet pour, d'une part, l'étude de l'aménagement de l'Eglise Notre-Dame de Wihéries et, d'autre part, celle de l'aménagement de l'Eglise Saint-Martin Centre d'Elouges.

12. Fonction « assistance et sécurité sociale »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Aménagements aux bâtiments							0,00
835/723/60	Placement d'un escalier extérieur à la crèche de Wihéries	15.000,00	15.000,00					15.000,00
	Achat de mobilier, de signalisation routière & petits éqpts de voirie							0,00
835/741/98	Achat de mobilier pour la crèche	50.000,00	50.000,00					50.000,00

Figurent ici l'investissement relatif à l'achat de mobilier pour la crèche qui sera construite à la rue du Chêne Brûlé au montant estimé de 50.000€ financés par emprunt et la dépense relative au placement d'un escalier sur le bâtiment de l'ancienne Maison communale de Wihéries pour pouvoir y accueillir l'accueil extrascolaire dans les locaux de l'étage laissés vides pour le moment.

13. Fonction « désinfection – nettoyage – résidus ménagers »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
	Libération de participations							0,00
87601/812/5 1	Affiliation à l'IDEA	15.167,00			15.167,00			15.167,00
	Travaux d'infrastructure							0,00
87701/732/6 0	Egouttage & amélioration r. Cauderloo et Mouligneau (auteur projet)	15.000,00	15.000,00					15.000,00

Sont inscrits à cette fonction le montant complémentaire de l'affiliation à l'IDEA de 15.167€ (financés par prélèvement sur le service ordinaire) conformément à la délibération du Conseil communal du 27 avril 2009 ainsi qu'un crédit réservé aux honoraires à payer à un auteur de projet pour l'étude des travaux d'égouttage et d'amélioration des rues Cauderloo et Mouligneau (15.000€ par emprunt).

LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT	FINANCEMENT	Total
------------------------	---------	-------------	-------

	DEPENSE	Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	Financ.
HORS TRAVAUX 2010							
Achat de machines et de matériel d'équipement							
Achat de conteneurs à puce	382.500,00	382.500,00					382.500,00

Un crédit important est inscrit pour l'acquisition de conteneurs à puce qui seront distribués à tous les habitants dourois. L'investissement s'élève à 382.500€ mais sera amorti en cinq ans puisqu'il sera répercuté, comme l'exige l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008, dans le coût vérité.

14. Fonction « cimetières »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total Financ.
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	
	Aménagements aux bâtiments							0,00
878/723/60	Aménagement de la maison du cimetière de Dour	150.000,00	90.000,00	60.000,00				150.000,00
	Equipement & maintenance extra des terrains							0,00
878/725/60	Acquisition de cellules de columbarium	9.000,00			9.000,00			9.000,00
87802/725/60	Remplacement mur de clôture cimetière d'Elouges	20.000,00	20.000,00					20.000,00

Toujours dans le cadre de l'ancrage communal du logement, l'aménagement de la maison de concierge du cimetière de Dour est prévu au montant de 150.000€ subventionnés à concurrence de 60.000€, le solde étant financé par emprunt. Comme chaque année, un crédit est réservé à l'acquisition de cellules de columbarium pour un montant de 9.000€ financés par prélèvement. De plus, il est prévu de reconstruire le mur de clôture du cimetière d'Elouges pour un montant de 20.000€ financés par emprunt.

15. Fonction « logement – urbanisme »

N° ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT					Total Financ.
			Emprunt	Subside	Prélt	Prélt DX	Prélt DE	
	Maintenance extra des bâtiments							0,00
92301/724/60	Démolition de bâtiments menaçant la sécurité	25.000,00	25.000,00					25.000,00
	Plans d'aménagement et d'urbanisme & autres études							0,00
930/733/60	Revitalisation urbaine - auteur de projet	60.000,00		60.000,00				60.000,00
93001/733/60	Etude du règlement	50.000,00	10.000,00	40.000,00				50.000,00

	communal d'urbanisme							
93002/733/60	Etude d'un PCDN	14.850,00		14.850,00				14.850,00

Comme l'an dernier, nous avons prévu, à cette fonction, l'inscription d'un article budgétaire réservé à la démolition éventuelle de bâtiments menaçant ruine (25.000€ financés par emprunt).

Par ailleurs, dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire, diverses études sont budgétisées, en l'occurrence,

- Le dossier de revitalisation urbaine pour le site de l'ancienne brasserie du Peuple au montant de 60.000€ totalement subsidiés
- L'étude d'un règlement communal d'urbanisme pour un montant de 50.000€ financés à concurrence de 40.000€ par un subside et 10.000€ par emprunt
- Enfin, l'étude d'un plan communal de développement de la nature au montant de 14.850€ financés totalement par subside.

Monsieur TACHENION souligne que son groupe n'a pas de grandes observations à formuler sur ce budget extraordinaire. Il rappelle que certains dossiers ont été initiés par l'ancienne majorité (rue d'Offignies, le Belvédère). Il tient à revenir sur le passage à une collecte sélective des déchets ménagers qui amène l'administration communale à prévoir l'achat de conteneurs à puce pour un montant estimé à 382.500€. Cette dépense sera financée sur fonds propres et répercutée dans le coût vérité auprès des citoyens. Il existe, selon Monsieur TACHENION, des inconvénients significatifs dans l'organisation d'une telle collecte sélective. Il est bien évident que l'objectif à atteindre est une réduction du tonnage des déchets. Or, le paradoxe est que nous produisons des quantités de plus en plus importantes de déchets. L'instauration d'une politique de tri poussée à ce point nécessite la mise en place d'une pédagogie importante, voire même des séances de coaching dans certains quartiers. De simples séances d'information seront insuffisantes car il faudra toucher les gens « dans leur intérieur ». Le principe du pollueur payeur est ici poussé à son paroxysme. Le Ministre HENRY qui a la volonté de généraliser un système semblable en Région wallonne souligne la difficulté de l'organiser dans les centres urbains.

Monsieur TACHENION ajoute encore que la commune prend ici une orientation mais que la réflexion qui a été menée pour la mise en place du système est incomplète, tout n'étant pas encore correctement organisé. Il craint que ce système ne favorise l'augmentation des dépôts sauvages. Il se pose également la question de la faculté d'une commune d'agir seule sans être intégrée dans une structure spécialisée dans la gestion des déchets. Dans les autres régions où sont développées de telles collectes, une approche collective est menée. Il demande encore pourquoi ne pas avoir associé les communes de Quiévrain et de Hensies dans cette réflexion.

Il n'est pas encore certain que la quantité de déchets sera réellement réduite et qu'il y aura une répercussion favorable sur les coûts. Il regrette qu'il n'y ait pas eu, sur ce sujet important pour la commune, de débats préalables dans lequel l'opposition aurait pu être impliquée. Il n'y a pas eu de réflexion. L'opposition a appris cette décision par la presse. En Commission des Finances, le sujet a été rapidement évoqué mais les décisions étaient déjà prises. Il souligne encore que l'IDEA mène une réflexion aussi sur cette politique importante et qu'il y aurait donc un intérêt à coordonner la stratégie à mener.

Le Bourgmestre répond que les 382.500€ d'investissements ne vont pas changer le coût pour le citoyen qui, jusque là, payait déjà les sacs liés à la collecte qui étaient également inclus dans le coût vérité.

Deuxièmement, un budget « coaching » est précisément prévu dans le budget au service ordinaire dans le cadre d'une campagne spécifique à mener dans cette nouvelle politique.

Troisièmement, le Bourgmestre souligne qu'en sa qualité d'administrateur à l'IDEA, il a interrogé à deux reprises le Directeur général de l'intercommunale sur ce sujet, proposant d'adopter le tri sélectif des organiques mais qu'il a essuyé une fin de non recevoir de la part de ce dernier. Ces discussions auraient pourtant pu être entamées lors des débats menés concernant la gestion et l'avenir d'ITRADEC. Il regrette cette présentation négative de la part de l'opposition qui risque de provoquer, parmi la population, une perception biaisée du problème. Le Bourgmestre conteste le fait que Monsieur TACHENION n'ait pas été informé préalablement du projet, puisque le directeur de l'intercommunale ITRADEC avait invité Monsieur TACHENION à avoir une réflexion commune sur ce sujet avec la majorité de Dour et ITRADEC.

Monsieur TACHENION répond qu'il s'agit quand même d'une démarche isolée de la part du Bourgmestre et d'un dossier sur lequel il aurait fallu discuter préalablement. Cela touche le quotidien des gens.

Après discussions, il est procédé au vote sur le budget du service extraordinaire qui est approuvé par 16 « oui » et 4 abstentions.

7. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Comme chaque année l'ensemble des services communaux a établi le bilan de toutes les actions menées et de toutes les opérations administratives réalisées du 1^{er} septembre 2007 et 31 août 2009.

La lecture du document permet aisément de considérer le nombre important de dossiers traités par les services.

L'organigramme du personnel est arrêté à la date du 1^{er} novembre 2009.

Aucun vote n'intervient sur ce document qui est présenté pour information.

8. Convention sectorielle 2005-2006 - Allocation de fin d'année

Suite à la décision du Conseil communal du 31 août dernier ratifiant l'adhésion de la commune au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, il est prévu de revaloriser progressivement l'allocation de fin d'année du personnel communal afin qu'elle coïncide avec celle octroyée au niveau des agents fédéraux. De cette manière, après concertation avec le CPAS et négociations syndicales, le Collège propose au Conseil communal de modifier le statut pécuniaire en prévoyant une majoration de la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année de 150€ pour 2008 et de 200€ pour 2009 ; à dater de 2011, la partie forfaitaire sera fixée à 650€ à l'indice santé d'octobre 2009 et sera augmentée chaque année d'un pourcentage en fonction de l'indice santé.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

9. Statut pécuniaire des grades légaux – Amplitude de l'échelle de traitement

La Secrétaire communale ayant un intérêt direct dans cette délibération quitte momentanément la séance.

En application du décret du 30 avril 2009 modifiant le contenu du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation déterminant les montants minima et maxima des échelles de traitement applicables aux secrétaires communaux, suite à la concertation avec

le CPAS qui s'est déroulée le 04 novembre 2009 et la négociation syndicale intervenue le 13 novembre 2009, il est proposé de modifier les échelles de traitement communes de catégorie 16, amplitude en 15 ans, tel que le prévoit le Code de la Démocratie locale.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

La Secrétaire communale rentre en séance.

10. Travaux de réparation et d'entretien de voirie à la rue Aimeries – Dégâts d'hiver 2008/2009 – Projet modifié - Choix du mode de passation du marché et fixation des conditions

En date du 31 août 2009, le Conseil communal approuvait le projet des travaux de réparation et d'entretien de voirie à la rue Aimeries pour lequel un subside est sollicité auprès du SPW, Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments. En date du 15 octobre 2009, le SPW, Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments émettait un avis défavorable sur le projet présenté et sollicitait, dès lors, quelques modifications à apporter à ce dernier. Ce dossier a été réalisé par le Service Hainaut Ingénierie technique de la Province du Hainaut à titre gratuit. Le projet a donc été modifié en conséquence. Il s'agit d'un marché public de travaux. L'estimation de la dépense inchangée par rapport à celle du projet initial s'élève à 80.040€ hors TVA, soit 96.848€ TVA comprise. Les crédits appropriés sont prévus au budget l'extraordinaire de l'exercice 2010 et le montant de la subvention espérée s'élève à 60.000€ maximum et est fixé à 80% du total des travaux subsidiés. La part communale sera financée par un emprunt à souscrire.

Il est donc proposé au Conseil communal d'approuver le projet modifié au montant de l'estimation précitée, de passer ce marché par adjudication publique. Ce marché sera régi, d'une part, par le cahier général des charges dans son intégralité et, d'autre part, par le cahier spécial des charges figurant au dossier et les subsides seront sollicités du SPW.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

11. Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays – Invitation Assemblée générale du 10 décembre 2009

L'assemblée générale du Parc naturel des Hauts-Pays se réunira le 10 décembre prochain. Dès lors, il est demandé au Conseil communal de se prononcer sur les points de l'ordre du jour qui seront débattus lors de cette réunion, en l'occurrence :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009
2. Budget 2010
3. Evaluation du plan stratégique 2009
4. Projet d'absorption du Parc par l'IDEA
5. Mise en place de la nouvelle Commission de Gestion du Parc et de ses statuts
6. Dotation complémentaire à la Commission de Gestion (12.500,00 €) sans influence sur les subsides versés par les différents partenaires du Pouvoir Organisateur
7. Points d'actualité

Ces points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

12. Intercommunale IRSIA – Invitation assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2009 :

L'assemblée générale ordinaire de l'IRSIA se réunira le 09 décembre prochain. Cette réunion se déroulera en trois temps ;

12.1. L'IRSIA

L'assemblée générale de l'IRSIA se réunira le mercredi 09 décembre. Il est dès lors proposé au Conseil communal d'approuver les points inscrits l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2008
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2009
- Présentation des comptes de l'exercice 2008
- Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2008
- Rapport du Commissaire Réviseur
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Décharge à donner aux administrateurs
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur
- Application des règles de continuité tenant compte de la perte successive des deux derniers exercices

Ces points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

12.2. ASBL Les Entreprises solidaires

L'assemblée générale se réunira le mercredi 09 décembre et il est proposé au Conseil communal d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2008
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2009
- Présentation des comptes de l'exercice 2008
- Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2008
- Avis du Conseil d'entreprise
- Rapport du Commissaire Réviseur
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat

- Décharge à donner aux administrateurs
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur

Ces points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

12.3. ASBL FORMIOS

L'assemblée générale de l'ASBL FORMIOS se tiendra, avec à l'ordre du jour, les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2008
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2009
- Présentation des comptes de l'exercice 2008
- Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2008
- Rapport du Commissaire Réviseur
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Décharge à donner aux administrateurs
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur
- Mise en liquidation de l'ASBL FORMIOS

La perte d'exploitation de cette ASBL s'élève à 107.278€ pris en charge par l'IRSIA. L'agrément du Centre de Formations venait à échéance le 31 mai 2008 et a été retiré en date du 1^{er} février 2008. Une nouvelle demande d'agrément a été déposée en novembre 2008 et complétée en février 2009. Dès lors, en ce qui concerne l'agrément, le Conseil de gestion de l'AWIPH a décidé de postposer sa décision au 1^{er} décembre 2009.

Ces points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.